

12

**DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: **88870100.0**

51 Int. Cl.4: **A 61 G 9/00**

22 Date de dépôt: **31.05.88**

30 Priorité: **04.06.87 BE 8700616**

43 Date de publication de la demande:  
**21.12.88 Bulletin 88/51**

84 Etats contractants désignés:  
**AT BE CH DE ES FR GB GR IT LI LU NL SE**

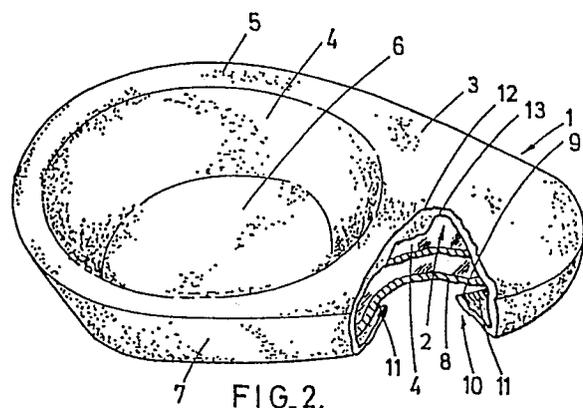
71 Demandeur: **BRINA-CONTACT Société Privée à Responsabilité Limitée**  
**rue Américaine, 100 Ixelles**  
**B-1050 Bruxelles (BE)**

72 Inventeur: **Dehaese, Brigitte**  
**Avenue Louis Jasmin, 109 Woluwé St Pierre**  
**B-1150 Bruxelles (BE)**

74 Mandataire: **Vignerons, Jean**  
**Cabinet VIGNERON 30 avenue Eugène Godaux**  
**B-1150 Bruxelles (BE)**

54 **Protection pour récipients destinés à recevoir les déjections.**

57 Protection (1) pour récipients (2) destinés à recevoir les déjections, tels que bassin, vase pour chaise percée, seau hygiénique, constituée par une enveloppe amovible (3), et étanche pendant au moins un laps de temps déterminé, qui est agencée pour doubler les parois internes (4) du récipient et au moins les bords (5) entourant l'ouverture (6) de ce dernier, ladite enveloppe (3) comprenant des moyens (10) coopérant soit avec les bords (5) précités, soit avec les parois externes (7) du récipient, et agencés pour immobiliser temporairement l'enveloppe (3) par rapport à ce dernier.



## Description

### Protection pour récipients destinés à recevoir les déjections.

La présente invention a pour objet une protection pour récipients destinés à recevoir les déjections, tels que bassin, vase pour chaise percée, seau hygiénique.

On connaît très bien les problèmes créés par l'utilisation de récipients du type susdit sur le plan de l'hygiène, d'une part, et sur le plan de la transmission possible de germes et de microbes, d'autre part, par l'intermédiaire desdits récipients et du personnel soignant qui manipule ceux-ci.

Si en milieu hospitalier, le personnel soignant est en principe conscient des précautions qui doivent être prises pour éviter la contamination des patients soit par son intermédiaire après manipulation des récipients précités, soit par l'intermédiaire de ces derniers imparfaitement désinfectés, voire stérilisés, il est toutefois difficile, vu les manipulations diverses et le soin qui doivent être apportés pour maintenir en état requis les récipients et vu les mesures d'hygiène à respecter systématiquement par le personnel soignant après chaque manipulation de récipient susceptible d'être contaminé, d'éliminer tout risque de contamination.

Il est évident que ce risque de contamination est encore accru hors du milieu hospitalier, par exemple dans des homes pour personnes âgées, infirmeries, etc., soit par manque d'installations appropriées pour le maintien en état de propreté requis des récipients, soit par défaut de personnel soignant qualifié.

L'invention a pour but essentiel de réduire de manière sensible le risque de contamination précité, mais aussi, de faciliter l'usage des récipients susdits, d'une part, en réduisant considérablement, en milieu hospitalier, les opérations nécessaires au maintien dans l'état de propreté requis des récipients susdits et, d'autre part, en offrant, en dehors desdits milieux hospitaliers, la possibilité d'utiliser des récipients présentant toute garantie d'hygiène sans pour autant être dans l'obligation d'avoir recours à du matériel spécialisé ou du personnel qualifié, et de procurer une protection pour les récipients précités qui permette de les utiliser sans risque, même si toutes les précautions d'hygiène n'ont pas été respectées.

A cet effet, suivant l'invention, la protection susdite est constituée par une enveloppe amovible, et étanche pendant au moins un laps de temps déterminé, qui est agencée pour doubler les parois internes du récipient et au moins les bords entourant l'ouverture de ce dernier, ladite enveloppe comprenant des moyens coopérant soit avec les bords précités, soit avec les parois externes du récipient, et agencés pour immobiliser temporairement l'enveloppe par rapport à ce dernier.

Suivant une forme de réalisation avantageuse de l'invention, l'enveloppe susdite est à usage unique.

Suivant un mode de réalisation particulièrement avantageux de l'invention, l'enveloppe susdite est réalisée en matériau biodégradable.

D'autres détails et particularités de l'invention

ressortiront de la description des dessins annexés au présent mémoire et qui représentent, à titre d'exemples non limitatifs, deux formes de réalisation particulières de la protection suivant l'invention.

La figure 1 est une vue en perspective, avec brisure partielle, d'une protection destinée à être associée à un bassin.

La figure 2 est une vue en perspective, avec brisures partielles, d'un bassin équipé de la protection illustrée à la figure 1.

La figure 3 est une vue schématique en élévation et en coupe montrant un autre type de bassin et de la protection de ce dernier représentés aux figures 1 et 2.

Dans les différentes figures, les mêmes notations de référence désignent des éléments identiques ou analogues.

La protection 1, suivant l'invention et représentée aux figures 1 et 2, est particulièrement destinée à être associée à un bassin 2 en matière plastique et est constituée par une enveloppe amovible 3, qui double les parois internes 4 du bassin ainsi que les bords 5 entourant l'ouverture 6 de celui-ci, et qui se rabat sur les parois externes 7 du bassin et sur une partie du fond 8 de celui-ci pour immobiliser la protection par rapport audit bassin. Le bord 9 de ladite enveloppe 3 comprend des moyens d'immobilisation 10 de la protection par rapport au bassin, ces moyens étant avantageusement constitués par des fronces 11 conférant audit bord 9 une certaine élasticité, ce qui facilite la pose de la protection 1 sur le bassin et assure à cette dernière une meilleure immobilisation temporaire par rapport audit bassin. Cette protection 1 est à usage unique et est réalisée en matériau biodégradable, tel que du papier comprenant un pourcentage élevé de cellulose pure.

Cette enveloppe, qui est avantageusement stérile, est de préférence constituée d'au moins deux épaisseurs de papier 12 et 13, l'épaisseur 12 étant imperméable pendant au moins le temps nécessaire au transport du bassin 2 et à l'évacuation de son contenu, l'épaisseur 13 étant absorbante pour retenir les déjections qui éventuellement s'infiltreraient à travers l'épaisseur 12.

Le fait d'avoir une couche 12 imperméable est intéressant car cela permet, au cas où une analyse d'urine et/ou de selles est nécessaire, de prélever des échantillons dans le bassin. Il est évident qu'au cas où des échantillons sont à prélever on utilisera une protection 1 de bassin qui est stérile.

Le caractère biodégradable de la protection permet de l'évacuer, en même temps que les déjections, dans les conduites de toilettes normales.

Dans la forme de réalisation de la protection 1 illustrée à la figure 3, on constate que celle-ci est particulièrement destinée à un bassin 2, en acier inoxydable, muni d'un rebord périphérique 16. Dans ce cas, l'enveloppe 3 peut avoir un développement tel qu'elle ne couvre que les parois internes 4 du bassin et les bords 5 entourant l'ouverture de celui-ci. Pour immobiliser temporairement l'enve-

loppe 3 par rapport au bassin 2, les moyens 10 précités sont constitués par une couche de matière autoadhésive 14 déposée sur la face des zones 15 de l'enveloppe 3, qui sont destinées à doubler lesdits bords 5, qui sera mise en contact avec ces bords.

Il doit être entendu que l'invention n'est nullement limitée aux formes de réalisation décrites et que bien des modifications peuvent être apportées à ces dernières sans sortir du cadre du présent brevet.

## Revendications

1) Protection (1) pour récipients (2) destinés à recevoir les déjections, tels que bassin, vase pour chaise percée, seau hygiénique, caractérisée en ce qu'elle est constituée par une enveloppe amovible (3), et étanche pendant au moins un laps de temps déterminé, qui est agencée pour doubler les parois internes (4) du récipient et au moins les bords (5) entourant l'ouverture (6) de ce dernier, ladite enveloppe (3) comprenant des moyens (10) coopérant soit avec les bords (5) précités, soit avec les parois externes (7) du récipient, et agencés pour immobiliser temporairement l'enveloppe (3) par rapport à ce dernier.

2) Protection suivant la revendication 1, caractérisée en ce que l'enveloppe (3) susdite est à usage unique.

3) Protection suivant l'une ou l'autre des revendications 1 et 2, caractérisée en ce que l'enveloppe (3) susdite est réalisée en matériau biodégradable.

4) Protection suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que l'enveloppe (3) est stérile.

5) Protection suivant l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que l'enveloppe (3) susdite est réalisée en papier.

6) Protection suivant la revendication 5, caractérisée en ce que le papier utilisé pour la fabrication de l'enveloppe (3) comprend une forte proportion de cellulose pure.

7) Protection suivant l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisée en ce que l'enveloppe (3) est constituée d'au moins deux épaisseurs (12 et 13) de matière superposées.

8) Protection suivant la revendication 7, caractérisée en ce que l'épaisseur de matière (12) destinée à être en contact avec les déjections est imperméable, tandis que l'autre épaisseur de matière (13) est absorbante.

9) Protection suivant l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisée en ce que les moyens (10) agencés pour immobiliser temporairement l'enveloppe (3) par rapport au récipient (2) sont constitués par une bordure (9) de l'enveloppe qui est garnie de fronces (11) de manière à assurer une certaine élasticité à cette bordure, qui est destinée à s'appliquer sur les parois externes du récipient ou sous un rebord

présenté par ce dernier.

10) Protection suivant l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisée en ce que les moyens (10) agencés pour immobiliser temporairement l'enveloppe (3) par rapport au récipient (2) sont constitués par une couche de matière autoadhésive (14) déposée sur la face des zones (15) de l'enveloppe (3), destinées à doubler les bords (5) du récipient (2) entourant l'ouverture (6) de celui-ci, qui sera mise en contact avec des bords (5).

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

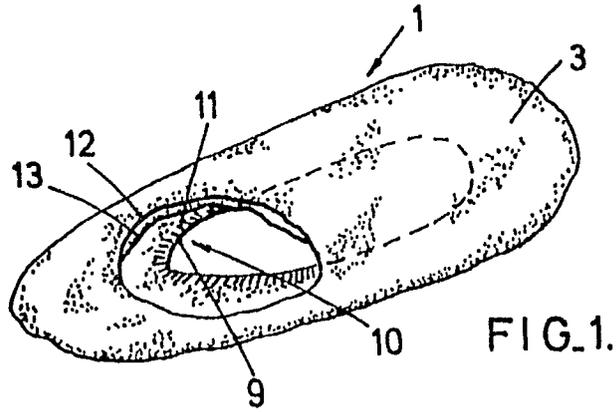


FIG. 1.

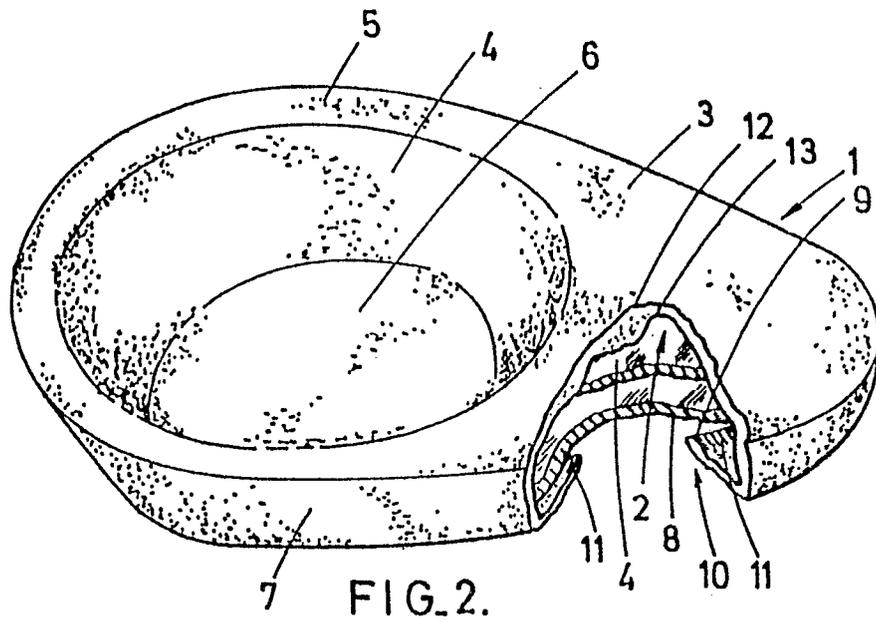


FIG. 2.

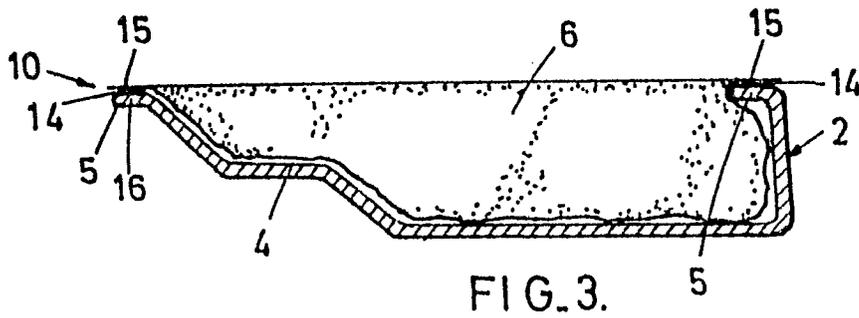


FIG. 3.



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
X	US-A-3 936 890 (OBERSTEIN) * Colonne 2, ligne 24 - colonne 3, ligne 37; figures *	1-3,10	A 61 G 9/00
A	---	6	
X	US-A-3 591 870 (FRIESEN) * Colonne 3, ligne 66 - colonne 5, ligne 63; figures *	1,2,5,7,9	
A	---	8	
X	US-A-3 763 502 (LAUMANN) * Colonne 1, ligne 26 - colonne 2, ligne 31; figures *	1-3,7	
A	---	5,8	
P,X	GB-A-2 196 246 (VANN) * En entier *	1,2,9,10	
X	US-A-4 136 798 (OBERSTEIN) * En entier *	1-3	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)  A 61 G A 47 K
X	US-A-3 906 555 (SCOTT) * Revendications; figures *	1,2	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 26-08-1988	Examineur BAERT F.G.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			